

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 36/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres
Présents : 9
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 12
Absents : 2

Date de la convocation :
Le 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,
Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Christian MICHELET et Éric FORESTIER ; Mmes Estelle ASPART, Sandra BARBE et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Laurence TOUMEYRAGUES et Delphine SCHWARTZ ; Monsieur Ulysse SUC.

Pouvoirs : Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Madame Françoise JORREY ; Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Dominique SAVARIAUD ; Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Daniel BORDENEUVE.

Absents : Madame Laure BRAQUEHAIS et Monsieur Antoine ZANOTTO.

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Projet d'installation de panneaux acoustiques à la cantine.

Monsieur le Maire fait un rappel à l'assemblée des problématiques rencontrées par les utilisateurs du restaurant scolaire liées au bruit. Il présente à l'assemblée le devis établi par la société ISERMATIC SYSTEMES et celui établi par la société TCA (Traitement et Correction Acoustique), qui proposent une solution d'installation de panneaux absorbants afin de réduire le bruit ambiant des salles du restaurant scolaire, tel que détaillés comme suit :

Devis ISERMATIC SYSTEMES

Salle 1 et 2
HT = 5 576.10 €
TVA = 1 115.22 €
TTC = 6 691.32 €

Devis TCA

Salle 1
HT = 3 112.20 €
TVA = 622.44 €
TTC = 3 734.64 €

Salle 2
HT = 2 784.60 €
TVA = 556.92 €
TTC = 3 341.52 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE le devis établi par la société ISERMATIC SYSTEMES pour un montant total TTC de **6 691.32 €**.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 21.11.2025



Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Françoise JORREY

